

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

HORIZONTAL SOFTWARE

(Euronext Growth Paris)

La société par actions simplifiée HSW Développement, agissant de concert différents actionnaires, a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société HORIZONTAL SOFTWARE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres HORIZONTAL SOFTWARE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 12 juin 2020 par la société HORIZONTAL SOFTWARE.